

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET  
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° : 2025\_DM\_001**

**OBJET** : Signature d'un contrat de vérification des disconnecteurs (Protection de retours d'eau) des installations d'ECS des bâtiments communaux avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n°4,

Vu le Budget Général 224 de la Commune d'Aurec sur Loire voté et approuvé au conseil municipal du 8 Avril 2024,

**DECIDONS :**

**Article 1 :**

Il est décidé de signer avec le prestataire :

- BUREAU VERITAS EXPLOITATION
- 5, Rue du Bois Joli
- 63800 CURNON D'Auvergne

Un contrat de vérification des disconnecteurs (Protection de retours d'eau) des installations d'ECS des bâtiments communaux :

- Ecole Maternelle, Ecole primaire, Crèche-Restaurant scolaire, Mairie, Gîte de Chazournes, MJC, Château d'Aurec
- A compter du 10/01/2025 pour une durée de 3 ans.
- Au montant annuel de 1010.00 € HT.

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 09/01/2025.

Le Maire,  
Claude VIAL





Bâtir un monde de confiance

# CONTRAT - 2025 À 2027 - COMMUNE DE AUREC SUR LOIRE - AUREC-SUR-LOIRE

Contrat

N° Q-1932425 - 0797095

RÉFÉRENCE À RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « Le client »

**COMMUNE DE AUREC SUR LOIRE**PLACE DU BREUIL  
43110 Aurec-sur-LoireReprésenté par : **Mme Ingrid MUHR**Tél : +33477350125  
Mobile : +33679471590  
Email : [ingrid.muhr@mairie-aurec.fr](mailto:ingrid.muhr@mairie-aurec.fr)  
SIRET : 21430012100016

Ci-après désignée « La société »

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**5 RUE DU BOIS JOLI CS 90002  
63801 COURNON D'AUVERGNE CEDEX  
Centre Budgétaire : 0797095Représenté par : **Romain PIGNOL**Inspecteur  
Email : [serviceclientsudest@bureauveritas.com](mailto:serviceclientsudest@bureauveritas.com)

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **6 janvier 2025**.  
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

## 1. TARIF

**Montant global des prestations la première année (HT) :**

Montant global TTC de la première année : 1 212,00 €

Devise: Euro (€)  
TVA : 20%**1 010,00 €**

## 2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu de réalisation : Multi Sites



Bâtir un monde de confiance

### 3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Périodicité	Quantité	Prix unitaire HT
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)	<u>FMOSDCVP</u> <u>§3 (v01-2018)</u>	2025 2026 2027	Annuelle	3 (Equipement(s))	980,00 €
Prestation de Gestion Administrative		2025 2026 2027	Annuelle	3 (Nombre)	30,00 €

Les prix sont calculés à partir des hypothèses de quantité et des prix unitaires définis ci-dessus. Le cas échéant, les quantités et/ou la nature des installations, équipements ou appareils ainsi que le tarif global de la prestation sont ajustés au réel à l'issue de l'intervention.

### 4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email accompagné de ce document signé à l'adresse : [serviceclientsudest@bureauveritas.com](mailto:serviceclientsudest@bureauveritas.com) en indiquant la référence Q-1932425. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-1932425 libellé CONTRAT - 2025 à 2027 - COMMUNE DE AUREC SUR LOIRE - Aurec-sur-Loire, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Montant global des prestations la première année – 2025 (TTC) : 1 212,00 €  
Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**  
5 RUE DU BOIS JOLI CS 90002  
63801 COURNON D'Auvergne CEDEX  
Représenté par : Romain PIGNOL  
Email : [serviceclientsudest@bureauveritas.com](mailto:serviceclientsudest@bureauveritas.com)

**COMMUNE DE AUREC SUR LOIRE**  
PLACE DU BREUIL  
43110 Aurec-sur-Loire  
Représenté par : **Mme Ingrid MUHR**  
Tél : +33477350125  
Mobile: +33679471590  
Email : [ingrid.muhr@mairie-aurec.fr](mailto:ingrid.muhr@mairie-aurec.fr)  
**SIRET : 21430012100016**  
Le : 10/01/2025  
Signature :

Le Maire  
Claude LIAU





Bâtir un monde de confiance

## 5. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le client. Le contrat est conclu pour une durée ferme de 3 année(s).

### MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

## 6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)		Contrôle de 7 disconnecteur: - Ecole Maternelle - Ecole primaire - Crèche-Restaurant scolaire - Mairie - Gîte de Chazournes - MJC - Château d'Aurec
Vérification annuelle des disconnecteurs	Contrôle de 7 disconnecteur: - Ecole Maternelle - Ecole primaire - Crèche-Restaurant scolaire - Mairie - Gîte de Chazournes - MJC - Château d'Aurec  Prix unitaire : 140€ HT	

## 7. RÉALISATION DES PRESTATIONS



Bâtir un monde de confiance

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande

Facturation à la commande le cas échéant

- **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser

Planification de la ou des dates de d'intervention

- **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)

Facturation totale ou du reliquat

- **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

## 8. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

## 9. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de BUREAU VERITAS EXPLOITATION en mettant en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.



Bâtir un monde de confiance

## 10. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture. Les frais de gestion administrative sont facturés lors de la première facturation annuelle.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P<sub>0</sub> = prix de base à la date du contrat

I<sub>0</sub> = Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 315

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 120€HT seront facturés en sus. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

## 11. ANNEXES

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

### IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 389 kg de CO<sub>2</sub> équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO<sub>2</sub> relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

### FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMOSDCVP §3 \(v01-2018\)](#)

[CGSF BVE \(v09-2024\)](#)